Reçu en préfecture le 23/10/2025

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Publié le 23/10/2025

ID: 073-217302728-20251021-2025\_032-DE

**MAIRIE** DE

## SAINT PIERRE DE BELLEVILLE

73220

## EXTRAIT DU REGISTRE **DES DELIBERATIONS**

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents

: 7

Votants

: 7

L'an deux mil vingt-quatre, mardi 21 octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Belleville, dûment convoqué le 13/10/2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine BOUCLIER BEAUCHET, Maire.

Présents: Mme POLLET Catherine - Mrs BERARD Olivier - DEQUIER Gérard - POLLET Bernard -VILLARD Michel -VILLARD Dominique

Absents: SAMSON Julien

**DUPONCHEL** Magali

M.BERARD Olivier a été nommé secrétaire de séance.

## <u>OBJET : DEMANDE D'AIDE POUR LA VALORISATION DE BOIS ÉNERGIE EN CIRCUIT-COURT DANS</u> LE CADRE DE CHANTIER D'EXPLOITATION FORESTIÈRE

Le détail technique de l'exploitation des parcelles ATVX de la forêt communale de Saint Pierre de Belleville relevant du Régime Forestier.

□ - cette coupe sera exploitée et les produits vendus façonnés

Le montant total des travaux est estimé à : 27 336 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

1/ sollicite dans le cadre de l'action 5.3 « Améliorer l'autonomie énergétique des collectivités par des travaux sylvicoles en circuit-court » du CTS « Pays de Maurienne » une aide financière du Conseil départemental de Savoie:

□ – Soutien à l'autonomie énergétique des collectivités

Surface parcourue: 14.6 ha

 $500 \text{ euros } \times 14.6 \text{ ha} = 7 300 \text{ euros}$ 

Avec un minimum de 20t / ha

2/ atteste que la commune relève du régime de TVA suivant : régime simplifié agricole

3/ atteste que la forêt est certifiée PEFC sous le n° 10-21-3/14 88

4/ donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le 23/10/2025



ID: 073-217302728-20251021-2025\_032-DE

5/ demande au conseil départemental de Savoie l'autorisation de commencer ces travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Le/la secrétaire de séance :



Pour copie conforme, Le maire, Christine BOUCLIER BEAUCHET

